



DEVENIR AIDE-SOIGNANT EN APPRENTISSAGE



Etre aide-soignant en quelques mots

Ce professionnel du paramédical s'attelle à **accompagner** les patients malades et/ou en perte d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne et à prodiguer des soins d'hygiène et de confort, en plus d'apporter **écoute et surveillance** de l'état de santé auprès de ces derniers.

Riche au niveau du public accompagné et des opportunités professionnelles, le métier d'aide-soignant permet de travailler dans différentes structures ou au domicile des patients.

Ses missions

- **Prodiguer des soins** d'hygiène et de confort en tenant compte des préconisations du médecin et/ou de l'infirmier
- **Accompagner** la personne dans les actes de la vie quotidienne à travers la prise des repas ou l'aide à la toilette tout en favorisant le maintien des acquis de chaque individu soigné, accompagné
- **Communiquer** et faire des transmissions sur l'état de santé du patient à l'équipe soignante



Pourquoi devenir aide-soignant

- Donner du sens à sa vie professionnelle avec un métier de la santé centré sur l'humain
- Apprendre à maîtriser les bons gestes pour mieux soulager les autres
- Sécurité de l'emploi
- Evolution de carrière possible (infirmière)
- Esprit d'équipe

Contrat et rémunération

Contrat à durée déterminée ou indéterminée

Moins de 18 ans	→	55% du Smic
18 à 20 ans	→	67% du Smic
21 à 25 ans	→	78% du Smic
26 ans et plus	→	100% du Smic

Durée du contrat = Date de formation

Flexibilité du contrat : l'apprenti(e) peut commencer **3 mois** avant ou après le début de la formation et peut terminer son contrat jusqu'à **2 mois** après la fin de la formation.



La formation

BLOC 1

Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

BLOC 3

Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

BLOC 5

Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

BLOC 2

Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

BLOC 4

Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

*10 modules sont repartis dans ces 5 blocs

*4 stages obligatoires

Conditions d'accès

- Pour les candidats à l'apprentissage établir un **contrat d'apprentissage** dans une **structure sanitaire ou médico-social** permettant la professionnalisation de l'apprenant et validé par l'IFAS après avoir trouvé un employeur.
- **Être déclaré apte physiquement et psychologiquement**, pour l'exercice de la profession d'aide-soignant par un médecin agréé par l'ARS
- **Être à jour de ses vaccinations** conformément à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (DT Polio - Hépatite B : moins de 5 ans (si plus de 5 ans faire une sérologie pour les anticorps anti HBS)

Contacts

Information sur la formation :
IFAS

ifsi.secret@ch-ardeche-meridionale.fr
04 75 35 60 64

Information sur la contractualisation :
CFA IFA des Alpes

Megane MARIE-SAINTE
gestionnaire2@ifa-alpes.fr
04 76 49 04 77

IFA des Alpes

Le principe de l'apprentissage

Il repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur en vue d'acquies un diplôme d'Etat ou un titre à finalité professionnelle.

Informations pratiques sous le statut d'apprenti



Droit à la prise en charge du titre de transport, en partie ou totalement selon l'entreprise



Droit à l'accès à la mutuelle



Congés payés

Les aides financières

- **Aide au permis B** : 500 euros (Dossier à instruire auprès du CFA).
- **Aide au premier équipement pédagogique** : 500 euros financé par les OPCO (Sous conditions en fonction de la formation et l'opco, UFA doit fournir la liste des équipements pédagogiques).
- **Carte d'étudiants des métiers** : réductions (culture, activités sportives, transports...).
- **Fond social d'aide** : aide d'urgence, se renseigner auprès de son CFA.
- **Aide personnalisée au logement (APL) et la prime d'activité sous conditions** (www.caf.fr).
- **Visale** obtention d'un garant pour la caution du logement (www.visale.fr).
- **Avance Loca Pass** pour la caution du logement (prêt à taux 0%) (www.actionlogement.fr).
- **Mobili-jeune** (moins de 30ans), jusqu'à 100€/mois pendant 1an (apprenti du secteur privé non agricole).
- Aides aux transports (TER).

3 avenue Marie Reynoard
38 100 Grenoble
Info@ifa-alpes.fr



IFA des Alpes



ifadesalpes



IFA des Alpes



04 76 49 04 77

L'apprentissage, voie d'excellence !